



La terre culte pour tradition...

CONSEIL MUNICIPAL

Du 09 Mars 2015 à 20 h

Le lundi neuf mars deux mille quinze à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame CHARRIER Joëlle, Maire.

Convocation : 02/03/2015

Affichage convocation : 03/03/2015

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Présents – 13 : CHARRIER Joëlle, Maire ; TOURAULT Jean-Yves, 1^{er} adjoint ; LANCELOT Patrick, 2^{ème} adjoint ; BELLEUVRE Jean-Claude, 3^{ème} adjoint ; CAILLEAU Virginie, CHAUVET Virginie, FICHE Stéphanie, GEOFFRAY Stéphanie, LUCIEN Delphine, MONTRIEUX Gilles, RABOUAN Sylvie, RENOU Serge, VILATTE Sandrine.

Nombre d'absents – 1 : MIERMONT Eric

Nombre excusés – 1 : GODET Philippe donne pouvoir à Jean-Claude BELLEUVRE

Secrétaire de séance : BELLEUVRE Jean-Claude

Ordre du Jour :

I. Droit de place et redevance Marché	1
II. Transfert de compétence « Eclairage public » de la communauté de commune de Saumur	1
III. Création poste pour le restaurant scolaire	2
IV. Taux d'imposition 2015	2
V. Questions Diverses	2

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du 02 février 2015

Mme Le Maire propose à l'assemblée de rajouter deux points suivants à l'ordre du jour :

- *Transfert de compétence « Eclairage public » de la communauté d'agglomération de Saumur*
- *Vote des taux d'imposition.*

I. Droit de place et redevance Marché

Mme le Maire a rencontré les commerçants itinérants du Marché des Rairies et propose à l'assemblée un tarif de redevance de droit de place sur la formule d'un forfait.

Le conseil municipal,

Vu l'article L 2224-18 du CGCT mentionnant le devoir des communes quant au régime des droits de place et de stationnement sur les halles et les marchés et définissant conformément aux dispositions d'un règlement établi par l'autorité municipale,

Après en avoir délibéré,

- ➔ *Annule et remplace la délibération du 17/11/2014*
- ➔ *Décide de mettre en place un tarif sous forme de forfait à l'année, soit 52 € par an, quel que soit le taux de présence. Vote à l'unanimité*
- ➔ *Une convention sera réalisée pour les commerçants actuels et futurs.*

II. Transfert de compétence « Eclairage public » de la communauté de commune de Saumur Loire Développement au SIEML et de son adhésion au SIEML pour l'éclairage public.

Le conseil municipal,

Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés de Monsieur le Préfet de Maine et Loire des 5 juin 1997, 18 novembre 2004, 10 septembre 2007, 10 avril 2008, 4 novembre 2008, 12 mai 2009, 6 juillet 2009, 24 septembre 2009 et 5 février 2010, 12 juin 2012, 1^{er} février 2013 et 18 février 2014 acceptant les statuts du Syndicat et ses modifications,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine du 9 mai 2007 approuvant les modifications des statuts du Syndicat et celle du 15 octobre 2013 autorisant la modification des statuts du SIEML pour lui donner la compétence relative à la création et l'entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement du 11 décembre 2014 demandant le transfert de sa compétence « éclairage public » au profit du SIEML,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML du 3 février 2015 donnant un avis favorable à ce transfert,

Après en avoir délibéré,

- ➔ *Donne un avis favorable à l'adhésion au SIEML de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, au titre de la compétence optionnelle de « l'éclairage public ».*

III. Création poste pour le restaurant scolaire

Dans un souci d'organisation pour mettre en place la nouvelle cantine scolaire, Mme le Maire demande au conseil municipal qu'un poste soit créé.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

→ vote à l'unanimité :

- le recrutement d'1 agent technique de 2^{ème} classe non titulaire à 13.17/35^{ème}
- accepte le tableau du personnel suivant :

GRADE ou EMPLOI	Catégorie	Effectif	Effectif pourvu	Dont TNC
Secteur Administratif		2	2	1
- Poste de Secrétaire de mairie (adjoint administratif 1 ^{ère} classe)	C	1	1	0
- Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	C	1	1	1
Secteur Technique		5	5	3
- Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	1	1	0
- Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	2	2	1
- Adjoint technique de 2 ^{ème} classe CDD	C	2	2	2
Secteur Social		2	1	2
- Agent spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} classe	C	2	1	2
Secteur d'animation		2	1	1
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	1	1	1
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe CDD 1 an (art. 3-3 4°)	C	1	0	1
Total général		11	9	7

- Dit que la ligne budgétaire sera prévue lors de l'élaboration du Budget 2015

IV. Taux d'imposition 2015

Le conseil municipal,

Vu l'Etat n°1259,

Considérant les différentes estimations proposées,

Après en avoir délibéré,

→ Vote les taux dont le détail est le suivant :

TAXES	TAUX
Habitation	12.22%
Foncieres	21.40%
Foncieres non bâti	37.72%

V. Questions Diverses

a) Commissions Jeunesse et communication

M. Belleuvre annonce quelques informations concernant le conseil d'école du jeudi 05 mars et notamment le nombre d'élèves porté à 125. Il donne aussi l'information que le bulletin municipal arrivera fin mars.

b) Commission cimetière

M. Montrieux montre le plan d'aménagement du cimetière du côté jardin du souvenir et qui a été réalisé par un prestataire. Des modifications auront lieu pour minimiser les coûts.

c) Commission Fleurissement

Une réunion sera rapidement engagée pour réfléchir à l'emplacement et modification des arbres.

Pour information, le prochain conseil est prévu le 30 mars 2015 : vote du budget

Sans autre question, la séance est levée à 21h30



La terre culte pour tradition...

CONSEIL MUNICIPAL

Du 09 Mars 2015 à 20 h

Le lundi neuf mars deux mille quinze à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame CHARRIER Joëlle, Maire.

Convocation : 02/03/2015

Affichage convocation : 03/03/2015

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Présents – 13 : CHARRIER Joëlle, Maire ; TOURAULT Jean-Yves, 1^{er} adjoint ; LANCELOT Patrick, 2^{ème} adjoint ; BELLEUVRE Jean-Claude, 3^{ème} adjoint ; CAILLEAU Virginie, CHAUVET Virginie, FICHE Stéphanie, GEOFFRAY Stéphanie, LUCIEN Delphine, MONTRIEUX Gilles, RABOUAN Sylvie, RENOUE Serge, VILATTE Sandrine.

Nombre d'absents – 1 : MIERMONT Eric

Nombre excusés – 1 : GODET Philippe donne pouvoir à Jean-Claude BELLEUVRE

Secrétaire de séance : BELLEUVRE Jean-Claude

Ordre du Jour :

I. Droit de place et redevance Marché	1
II. Transfert de compétence « Eclairage public » de la communauté de commune de Saumur	1
III. Création poste pour le restaurant scolaire	2
IV. Taux d'imposition 2015	2
V. Questions Diverses	2

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du 02 février 2015

Mme Le Maire propose à l'assemblée de rajouter deux points suivants à l'ordre du jour :

- *Transfert de compétence « Eclairage public » de la communauté d'agglomération de Saumur*
- *Vote des taux d'imposition.*

I. Droit de place et redevance Marché

Mme le Maire a rencontré les commerçants itinérants du Marché des Rairies et propose à l'assemblée un tarif de redevance de droit de place sur la formule d'un forfait.

Le conseil municipal,

Vu l'article L 2224-18 du CGCT mentionnant le devoir des communes quant au régime des droits de place et de stationnement sur les halles et les marchés et définissant conformément aux dispositions d'un règlement établi par l'autorité municipale,

Après en avoir délibéré,

- ➔ *Annule et remplace la délibération du 17/11/2014*
- ➔ *Décide de mettre en place un tarif sous forme de forfait à l'année, soit 52 € par an, quel que soit le taux de présence. Vote à l'unanimité*
- ➔ *Une convention sera réalisée pour les commerçants actuels et futurs.*

II. Transfert de compétence « Eclairage public » de la communauté de commune de Saumur Loire Développement au SIEML et de son adhésion au SIEML pour l'éclairage public.

Le conseil municipal,

Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés de Monsieur le Préfet de Maine et Loire des 5 juin 1997, 18 novembre 2004, 10 septembre 2007, 10 avril 2008, 4 novembre 2008, 12 mai 2009, 6 juillet 2009, 24 septembre 2009 et 5 février 2010, 12 juin 2012, 1^{er} février 2013 et 18 février 2014 acceptant les statuts du Syndicat et ses modifications,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine du 9 mai 2007 approuvant les modifications des statuts du Syndicat et celle du 15 octobre 2013 autorisant la modification des statuts du SIEML pour lui donner la compétence relative à la création et l'entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement du 11 décembre 2014 demandant le transfert de sa compétence « éclairage public » au profit du SIEML,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML du 3 février 2015 donnant un avis favorable à ce transfert,

Après en avoir délibéré,

- ➔ *Donne un avis favorable à l'adhésion au SIEML de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, au titre de la compétence optionnelle de « l'éclairage public ».*

III. Création poste pour le restaurant scolaire

Dans un souci d'organisation pour mettre en place la nouvelle cantine scolaire, Mme le Maire demande au conseil municipal qu'un poste soit créé.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

→ vote à l'unanimité :

- le recrutement d'1 agent technique de 2^{ème} classe non titulaire à 13.17/35^{ème}
- accepte le tableau du personnel suivant :

GRADE ou EMPLOI	Catégorie	Effectif	Effectif pourvu	Dont TNC
Secteur Administratif		2	2	1
- Poste de Secrétaire de mairie (adjoint administratif 1 ^{ère} classe)	C	1	1	0
- Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	C	1	1	1
Secteur Technique		5	5	3
- Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	1	1	0
- Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	2	2	1
- Adjoint technique de 2 ^{ème} classe CDD	C	2	2	2
Secteur Social		2	1	2
- Agent spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} classe	C	2	1	2
Secteur d'animation		2	1	1
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	1	1	1
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe CDD 1 an (art. 3-3 4°)	C	1	0	1
Total général		11	9	7

- Dit que la ligne budgétaire sera prévue lors de l'élaboration du Budget 2015

IV. Taux d'imposition 2015

Le conseil municipal,

Vu l'Etat n°1259,

Considérant les différentes estimations proposées,

Après en avoir délibéré,

→ Vote les taux dont le détail est le suivant :

TAXES	TAUX
Habitation	12.22%
Foncieres	21.40%
Foncieres non bâti	37.72%

V. Questions Diverses

a) Commissions Jeunesse et communication

M. Belleuvre annonce quelques informations concernant le conseil d'école du jeudi 05 mars et notamment le nombre d'élèves porté à 125. Il donne aussi l'information que le bulletin municipal arrivera fin mars.

b) Commission cimetière

M. Montrieux montre le plan d'aménagement du cimetière du côté jardin du souvenir et qui a été réalisé par un prestataire. Des modifications auront lieu pour minimiser les coûts.

c) Commission Fleurissement

Une réunion sera rapidement engagée pour réfléchir à l'emplacement et modification des arbres.

Pour information, le prochain conseil est prévu le 30 mars 2015 : vote du budget

Sans autre question, la séance est levée à 21h30